



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 04898

Numéro SIREN : 331 385 666

Nom ou dénomination : A.T.G.

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2017 sous le numéro de dépôt 51586



20170515862016

DATE DEPOT : 11/07/2017

N° DE DEPOT : 51586

N° GESTION : 1985B04898

N° SIREN : 331385666

DENOMINATION : A.T.G.

ADRESSE : 6 RUE FRANKLIN 75016 PARIS

MILLESIME : 2016

A.T.G.
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 6, Rue Franklin
75016 PARIS
331385666 RCS PARIS

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

11 JUIL 2017

Sous le N° : 51586

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 6 JUIN 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 21 176,32 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 21 176,32 euros

En totalité au compte "autres réserves".

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2013 :

10 000,00 euros, soit 4,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

10 000,00 euros, soit 4,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000,00 euros

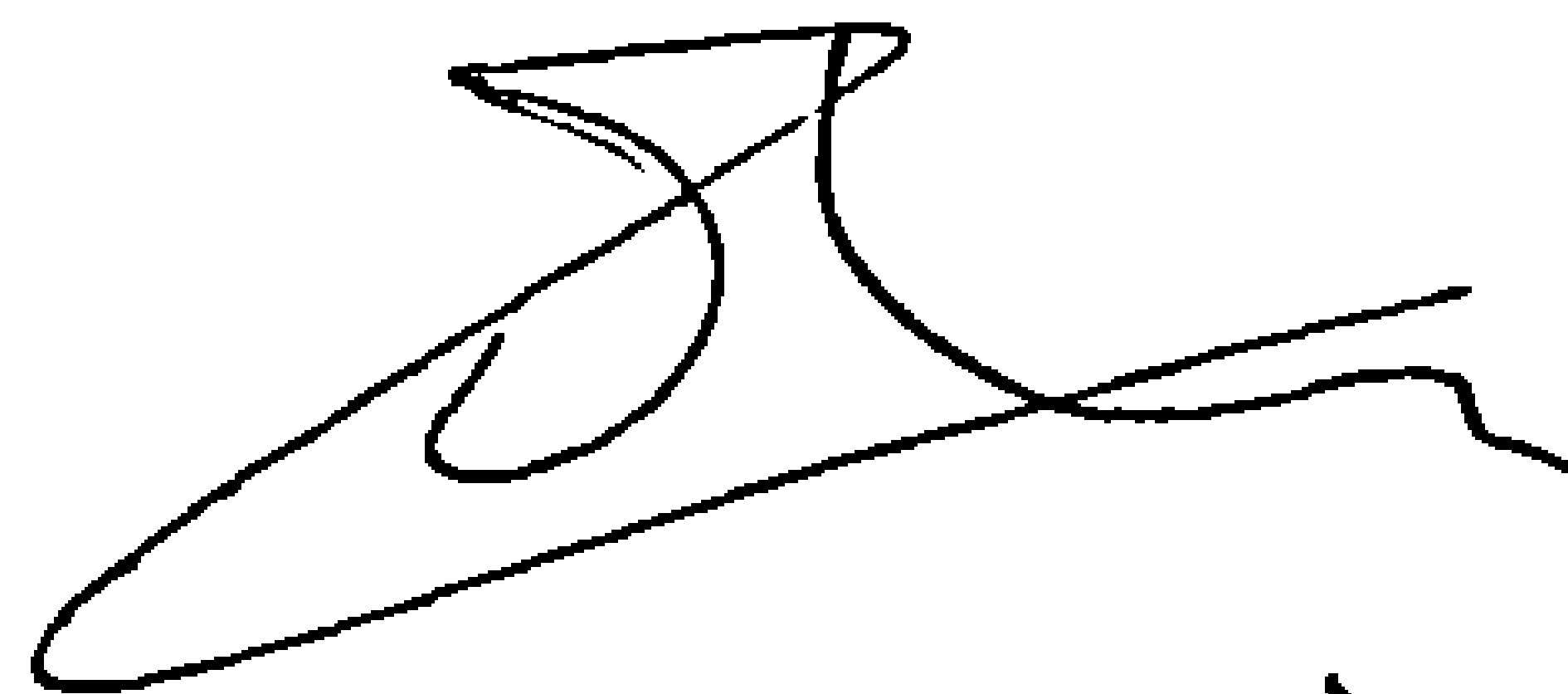
Exercice clos le 31 décembre 2015 :

5 000,00 euros, soit 2,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 5 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 6 JUIN 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,
La Gérance,
Philippe DE CHAMBARLHAC,



1

BILAN SIMPLIFIÉ

DCFIP N° 2033-A 2017

Formulaire obligatoire (article 103 du décret
N° 2016-101 du 10 février 2016)

Désignation de l'entreprise SARL ATG				Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 6 rue Benjamin Franklin 75016 PARIS					
Numéro SIRET* 3 3 1 3 8 5 6 6 6 0 0 0 3 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12	
				Exercice N clos le 31/12/2016	
ACTIF				Net 3	
				Brut 1	
				Amortissements-Provisions 2	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012	
		Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*		020	030	618
	Immobilisations financières* (1)		040	042	69 047
	Total I (5)		044	048	618
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	13 130
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	42 845
		Autres* (3)	072	074	2 520
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	26 331
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II		096	098	84 827
	Total général (I + II)		110	112	618
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		50 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		5 000
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		132	29 565	
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136	21 176	
	Provisions réglementées		140		
Total I		142	105 741		
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours...		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	21 283	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)		169	11 057	
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176	48 683		
Total général (I + II + III)		180	154 424		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2017

Formulaires obligatoires (article 809 du RGPD) Afin de faciliter la gestion des données		Désignation de l'entreprise SARL ATG		Néant		Exercice clos le 31/12/2016			
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210	51 917		
	Production vendue	biens services*	et livraisons intracommunautaires	215		214			
				217		218	31 466		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires.)			222				
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230		73			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	83 456		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		235	18 274		
	Variation de stocks (marchandises)*			236		237	(2 820)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240					
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242		16 844		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	149	244	360		
	Rémunérations du personnel*			250		14 268			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		4 779			
	Dotations aux amortissements*			254					
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*) (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259 260		262	7 118	
Total des charges d'exploitation (II)						264	58 825		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	24 631		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	272		273	314		
	Produits exceptionnels		(IV)	274					
	Charges financières		(V)	276		161			
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octet) (dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))			347 348		300	35	
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306		3 573			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						318	21 176	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	21 176	314			
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)			324		2 716			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cas d'associés	347		330		35			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248							
Dont divers	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dépenses de réintégration (art 239 annex D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	Entreprises nouvelles (44 annex)	986	ZFU-TE (44 annex et annex A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 annex)	981	JEI (44 annex A)	989					
	ZRD (44 annex)	127	ZRR (44 annex)	138					
	Base de calcul à redynamiser (art 44 annex)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 annex)	990					
	ZFA (44 annex)	345	Investissements outre-mer	344		350	110		
	Créance due au report en arrière du déficit			346					
	Déduction exceptionnelle (art 39 annex)			655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	23 817	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356					
	Déficits antérieurs reportables :*		dont imputés sur le résultat :			360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	23 817	372

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2017

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	618	472	550	474		476	1 168				
	Immobilisations financières	480	68 732	482	314	484		486	69 047				
TOTAL		490	69 351	492	864	494		496	70 216				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions, amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et repris		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	618	562		564		566	618				
TOTAL		570	618	572		574		576	618				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, vendues de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	587	588	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	Régularisations			590	591	592	593	
Résultat net de la cession et de la sous-cession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant de régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)										591			
TOTAL					596	597	598	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaires obligatoires (article 1873 Septies A) du Code général des impôts		Désignation de l'entreprise : SARL ATG		Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
	TOTAL	680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
	Dotations	Reprises	C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Immob. incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
	TOTAL	770	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780		
II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995
Déficits imputés		983	Déficits étrangers des PME entièrement déductibles (article 209C du CGI)		996
Déficits reportables		984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice		960	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129
Total des déficits restant à reporter		870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU RÉGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800 ☐
VI DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*					380
N° du centre de gestion agréé					388
Montant de la TVA collectée					374 16 677
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378 5 014
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT